ANNEXE A — DJ & MARIAGES

À joindre uniquement aux contrats d’animation concernés

01 Engagement personnel et déroulement

Lorsque le devis désigne expressément Julien Delvingt comme DJ du mariage, l’animation est assurée personnellement par lui. Un remplacement ne peut être imposé ; en cas d’empêchement sérieux, MSL propose une solution et recueille l’accord du client, sous réserve de ses droits légaux.

Le lieu, les horaires, l’installation, les accès, les repas d’équipe et les éventuelles options sont précisés au devis. MSL adapte l’animation à la réception, aux souhaits exprimés et aux contraintes réglementaires du lieu ; aucune liste musicale ne garantit l’exécution de chaque titre à un horaire précis.

02 Annulation du client

Sauf droit légal de rétractation ou résolution, force majeure juridiquement caractérisée, ou clause particulière acceptée, l’annulation de convenance d’une prestation d’animation de mariage ouvre droit à une indemnité forfaitaire fixée selon le délai entre réception de l’annulation écrite et date prévue de l’événement :

Délai de notification	Indemnité sur le montant total TTC de la prestation annulée
Plus de 90 jours	30 %
De 30 à 90 jours inclus	60 %
Moins de 30 jours	100 %

Les versements antérieurs viennent en déduction de l’indemnité ; le trop-perçu éventuel est remboursé. Aucun préjudice ni dépense ne peut être facturé deux fois. Les montants sont des clauses pénales susceptibles de modération judiciaire s’ils sont manifestement excessifs ; aucune somme n’est exigible en violation d’un droit impératif du consommateur.

En cas de report, un accord écrit fixe le sort des sommes versées et des frais justifiés.

03 Droit de rétractation et images

Les prestations d’animation relevant effectivement d’une activité de loisirs à date ou période déterminée sont susceptibles de l’exclusion de l’article L.221-28, 12° du Code de la consommation. Le devis informe clairement le client lorsque cette exclusion est applicable. Pour toute prestation distincte non couverte par cette exception, le droit de rétractation est examiné selon sa nature et le mode de conclusion.

Photos ou vidéos de personnes reconnaissables à l’événement privé : publication uniquement avec les autorisations appropriées. Les prises de vue des installations dépourvues de personnes identifiables peuvent être utilisées sous réserve de la confidentialité et des droits du lieu.